



# BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

FORMACODE: 15436 - ROME: G1204

THOUARS (79)



## DATES:

Du 27 septembre au 05  
octobre 2022

## LIEU DE FORMATION

Salle Districale  
46 rue de la Diligence  
79100 Sainte Verge

## CONTACTS:

Coordonnateur  
pédagogique:  
Nathalie VAUFREY  
nvaufrey@cles-sport.com  
06.03.58.54.42

Référent administratif  
socioprofessionnel  
et handicap:  
Sophia GOUTKIDIS  
sgoutkidis@cles-sport.com  
03.83.54.62.72

## LE DIPLÔME

Mis en place par le Ministère des Sports, le Brevet Professionnel Jeunesse, Sport, Education Populaire, option « Activités Physiques pour Tous », est un diplôme de niveau 4 (bac). Communément appelé « BPJEPS APT », il confère à son titulaire la capacité à encadrer en autonomie des Activités Physiques pour Tous contre rémunération. Ces activités visent :

- le maintien, l'entretien et le développement de la condition physique ;
- le développement psychomoteur ;
- valoriser et développer les liens sociaux.

## MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

L'éducateur des "Activités Physiques pour Tous" exerce son métier au sein des mairies, MJC, centres de loisirs, associations ou encore dans des centres de vacances. Animateur multisports, il intervient auprès de publics divers, allant des enfants aux seniors, pour les initier aux activités sportives dans les champs suivants: activités physiques de pleine nature, activités gymniques d'entretien corporel, activités à caractère ludique, sports collectifs, sports d'opposition et de percussion, jeux athlétiques, etc. Il est un ambassadeur des valeurs sportives comme vecteur de lien social, de santé et de citoyenneté. Ses horaires s'adaptent aux disponibilités des publics et il cumule souvent les employeurs pour arriver à une activité à temps plein. Pour évoluer, le concours ETAPS permettra à l'animateur multisports d'être titularisé en tant que fonctionnaire territorial. Les concours internes pourront lui permettre d'accéder à des fonctions d'encadrement. Il peut aussi intégrer la fonction publique hospitalière. Il peut aussi accroître ses prérogatives vers l'entraînement dans le sport de son choix, ou évoluer vers des fonctions d'encadrement dans l'animation sociale grâce au DEJEPS, DEESJEPS et brevets fédéraux. Enfin, il peut élargir son champs d'activités vers d'autres disciplines sportives en faisant valoir le tronc commun du BPJEPS.

TAUX DE SATISFACTION\*

85%

REUSSITE AU DIPLÔME\*

80%

INSERTION DANS  
L'EMPLOI\*

100%

## INSCRIPTION

[www.cles-sport.com](http://www.cles-sport.com)

## PUBLIC

Tous publics (Demandeurs d'emploi, salariés, apprentis, etc)

Publics porteurs de handicap (Contacter le référent handicap)

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Demandeurs d'emploi: Projet validé par conseiller (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, etc.
- Apprentis: Avoir signé un contrat d'apprentissage

## PRÉ REQUIS

- Niveau collège en langue française
- PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité
- TEP validés

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

Rythme d'alternance: 2,5 jours en centre/2,5 jours en entreprise. La formation en centre s'effectue en présentiel selon un modèle théorico-pratique. Des ressources pédagogiques sont mise à disposition des apprenants sur un ENT.

## VOLUME HORAIRE GLOBAL

630 heures en centre  
868 heures en entreprise

## COÛT DE LA FORMATION

Formation continue: Devis sur demande

Apprentissage: Selon prise en charge OPCO de Branche

## RÉMUNÉRATION

Formation continue: Selon statut et éligibilité (Contacter le référent socioprofessionnel)

Apprentissage: Selon réglementation en vigueur  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## TESTS DE SÉLECTION

- Epreuve 1 : Vidéo et QCM - 2 heures  
Rédaction d'une synthèse à partir d'une vidéo de 40 minutes et QCM de connaissances générales
- Epreuves 2 : Animation pédagogique - 40 minutes  
A partir d'un thème de séance tiré au sort, le candidat devra animer une séance d'activité sportive de 20 minutes. Il disposera en amont de 20 minutes pour la préparation.
- Epreuve 3 : Entretien oral - 30 minutes  
Le candidat devra présenter son parcours, ses motivations et son projet professionnel.

## POSITIONNEMENT

Afin d'évaluer les éventuels acquis antérieurs du stagiaire, la formation démarre par 2 journées d'épreuves de positionnement, à l'issue desquels un plan de formation individualisé pourra être établi.

## PROGRAMME DE FORMATION ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### UC1: ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUS LIEUX ET TOUTES STRUCTURES

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

### UC2: METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

### UC3: CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION "ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS"

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

### UC4: MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION "ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS" POUR METTRE EN OEUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

## CERTIFICATIONS

Le diplôme est obtenu par validation de l'ensemble des 4 unités capitalisables (UC) qui le composent. L'évaluation du candidat se fait lors des épreuves certificatives. En cas de validation partielle du diplôme, chaque UC validée est acquise tant que le diplôme n'est pas réformé.

### CENTRE LORRAIN D'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Association loi 1901 N° 015163 enregistrée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle

SIRET 452 444 300 00043 - OF N°4154 02 311 54 - UAI 0542541U

1 rue Paul Langevin - ZAC St Jacques II - 54320 Maxéville  
[www.cles-sport.com](http://www.cles-sport.com)



MINISTÈRE  
DES SPORTS